



Information nuisibles lacs

Objet : quoi dire ? que faire ?

Des panneaux d'information installés sur les plages informent les usagers.

1. Puce de canard ou la dermatite des nageurs

Qu'est-ce que la puce du canard ou la dermatite des nageurs ?¹

Tous les lacs d'eau douce accueillent des oiseaux et mollusques. C'est d'ailleurs un signe de qualité de l'eau et de biodiversité aquatique. En fonction de la température, les cercaires émergent des mollusques entre juin et août afin de trouver comme nouvel hôte un canard. Sauf qu'au lieu de parasiter les canards, les cercaires ou **puce du canard** confondent parfois les corps humains avec des canards... Ne pouvant survivre dans leur nouvel habitat, des petits boutons et démangeaisons apparaissent : c'est ce que l'on nomme la **dermatite du baigneur**.

Affection cutanée passagère la plupart du temps bénigne (mais parfois impressionnante par le nombre de boutons et l'ampleur des démangeaisons). Concrètement, de petites plaques rouges visibles durant 1 à 2 semaines apparaissent aux endroits où la larve a tenté de pénétrer. En cas de nouvelle baignade, certains baigneurs développent une hypersensibilité (allergie).

Comment s'en protéger ?

- **Une douche suivie d'un séchage vigoureux** juste à la sortie de l'eau est la meilleure des solutions aujourd'hui, les larves n'ayant pas encore eu le temps de pénétrer sous la peau. **C'est pour cela que les plages sont équipées de douches.**
- **Nager en eau profonde** : Faible profondeur et eau chaude sont les amis des larves. Pas de chance, cela correspond exactement aux endroits où les enfants pataugent.
- **Éviter de nourrir les canards.** Cela les rend plus sédentaires, plus exposés aux maladies et les concentre aux abords des plages.



¹ Source : <https://www.tourisme-annecy.net/puce-du-canard-annecy.html>
<https://www.futura-sciences.com/planete/dossiers/developpement-durable-eau-elle-encore-bleue-618/page/10/>



Je me suis fait piquer, que faire ?

- Des répulsifs auraient une action contre les larves (certains anti-moustiques) mais cette solution n'est pas reconnue comme vraiment efficace.
- Demander conseil aux maîtres-nageurs. L'application de glace stoppe très rapidement les démangeaisons.
- Consulter une pharmacie. Habités au phénomène, ils vous conseilleront des produits anti-inflammatoires.
- En cas de surinfection, voir un médecin qui prescrira vraisemblablement de l'acide fusidique.

La dermatite du baigneur ne se transmet pas d'une personne à une autre.

Il n'y a aucun lien entre la dermatite du baigneur et le degré de pollution de l'eau.

Lieux : Surtout à la Vingeanne et à la Juchère

2. Chenilles processionnaires du chêne et du pin

La chenille : qui est-elle ?

Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin. On la rencontre au printemps et en été sur les chênes.

et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe.

Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.

Comment me protéger ?

- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- **en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements.**

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.

Lieux : surtout à la Vingeanne (les arbres plantés sur le solarium sont des chênes).

Malgré ces problématiques, la qualité des eaux de baignade sont bonnes pour tous les sites.

Pour l'ARS, ce ne sont pas des problématiques de santé publique. Mais il faut être vigilant et tenir compte des préconisations citées.

